



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°17

Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la participation citoyenne, gage d'un Etat de droit





Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°17

Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la participation citoyenne, gage d'un Etat de droit



+256 774553518



www.burundihrdcoalition.org



hrdburundi@gmail.com

Table des matières

Sigles et abréviations	1
Avant-propos.....	2
I. Détentioп prolongée de Sandra Muhoza en violation de la loi.....	3
II. Neuf ans d'attente de la justice pour le journaliste Jean Bigirimana disparu	3
III. Annulation de la synergie des médias par le CNC	4
IV. Exclusion des médias privés de la couverture des sessions parlementaires	5
V. Humiliation de la société civile et mépris de la presse par le premier ministre Nestor Ntahontuye.....	5
VI. Le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi est renouvelé.....	6
VII. Conclusions et Recommandations	7



Sigles et abréviations

- BRB** : Banque de la République du Burundi
CNC : Conseil National de la Communication
DDH : Défenseurs des Droits Humains
OLUCOME : Observatoire de la lutte contre la corruption et les malversations économiques
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU: Organisation des Nations Unies
PARCEM : Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
SNR : Service National de Renseignement



Avant-propos

Quand les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales deviennent le quotidien d'un peuple, elles se normalisent et constituent un danger contre l'action citoyenne. C'est la triste réalité que traduit ce numéro 17 du Bulletin « Umwidegemvyo » sur la situation des défenseurs des droits humains et de l'espace civique au Burundi au cours du 3^{ème} trimestre de l'année 2025. En conséquence, la situation des défenseurs des droits humains au Burundi est le reflet de cet état de fait. Les acteurs de la société civile indépendante qui ont le courage de lancer l'alerte ou d'informer la population sur des questions que le gouvernement a déjà considérées comme une chasse gardée font objet d'humiliation, stigmatisation et menaces suite à leur travail. Alors que la liberté de la presse est mise à mal par la censure et que les autorités refusent de coopérer, les médias privés indépendants risquent d'être privés d'accès aux sources d'information, notamment au Parlement burundais, en raison d'un règlement intérieur restrictif. Aussi, la liberté d'association, de réunion et de manifestation pacifique souffre de l'ingérence de l'autorité et la loi sur les ASBL n'offre pas de voie de recours pour les victimes des abus. Ce trimestre aura donc été une continuité du climat de peur suite à la répression et au déni qui prévalent dans le pays. Il est plus qu'urgent que les citoyens communiquent clairement avec les autorités sur l'impérieuse nécessité de ramener la stabilité et remettre le Burundi sur la voie de la démocratie.



I. Détenzione prolongée de Sandra Muhoza en violation de la loi



Photo : La journaliste Sandra Muhoza en costume de détenu

Sandra Muhoza, journaliste du media en ligne La Nova Burundi, a comparu le 30 septembre au greffe pénal du Tribunal de Grande Instance de Ngozi, après son transfert de la prison centrale de Mpimba vers la prison pour femmes de Ngozi. Son dossier a été fixé en audience publique au 7 octobre 2025. Rappelons qu'elle a été arrêtée le 13 avril 2024 et poursuivie pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat » et « aversion raciale ». Elle est aujourd’hui victime de représailles pour avoir exprimé une opinion personnelle sur une information partagée dans un groupe WhatsApp de journalistes. Elle demeure privée de liberté malgré le désistement de la cour d’appel de Mukaza, qui s'est déclarée territorialement incomptente et a, de facto, annulé la condamnation de première instance ainsi que le mandat d’arrêt ayant conduit à sa détention. En droit, cette situation aurait dû entraîner sa libération immédiate. La défense a salué la fixation rapide de l’audience mais regrette que le maintien en détention de la journaliste, alors que sa condamnation a été annulée, constitue une détention arbitraire au regard des normes nationales et internationales relatives au droit à la liberté et au procès équitable. Par ailleurs, l'état de santé préoccupant de Sandra Muhoza, affaibli par de longs mois de détention et souffrant de problèmes au niveau de la colonne vertébrale, renforce l'urgence de mesures respectueuses de sa dignité et de ses droits fondamentaux.

II. Neuf ans d'attente de la justice pour le journaliste Jean Bigirimana disparu



Photo : Le journaliste Jean Bigirimana disparu en 2016

Le 22 juillet 2025, le groupe de presse Iwacu a commémoré le neuvième anniversaire de la disparition du journaliste Jean Bigirimana, enlevé le 22 juillet 2016 à Bujumbura par des agents présumés être du Service National de Renseignement (SNR). Neuf années se sont écoulées sans que la moindre enquête indépendante, impartiale et crédible ne soit menée, laissant sa famille, ses collègues et le public sans vérité ni justice. A travers

cette commémoration, les journalistes d'Iwacu, avec des organisations de défense de la liberté de la presse et des droits humains à leur côté, ont rappelé avec force la responsabilité première de l'Etat burundais de faire toute la lumière sur cette disparition forcée. Ils ont exigé l'ouverture immédiate d'enquêtes impartiales permettant d'établir les faits, d'identifier les responsables et de garantir des réparations effectives à la famille, conformément aux obligations légales au Burundi. Le cas de Jean Bigirimana demeure emblématique de l'impunité persistante entourant les violations graves des droits des journalistes et des défenseurs des droits humains au Burundi. Il entretient le climat de peur et illustre l'environnement de la répression dans lequel évoluent les médias indépendants, où l'exercice du journalisme demeure une activité à haut risque. Tant que les auteurs de sa disparition resteront impunis, cette affaire continuera de symboliser l'échec des autorités à protéger la liberté d'expression et à garantir la sécurité des professionnels des médias.

III. Annulation de la synergie des médias par le CNC



Le 18 août 2025, le Conseil National de la Communication (CNC) a annulé à la dernière minute la diffusion d'une synergie des médias privés, un programme spécial conçu et préparé conjointement par plusieurs organes de presse sous le thème « Conséquences de la pénurie de carburant sur le transport des personnes et des marchandises ». Le prétexte de l'annulation est que cette synergie n'apporte aucune information nouvelle sur la pénurie de carburant. Cette décision, a été perçue

comme une mesure de censure arbitraire visant à empêcher la diffusion d'une information qui dévoile l'incapacité du gouvernement à trouver des réponses durables à cette question vitale. Les journalistes ont dénoncé cette annulation comme une ingérence du CNC, révélant la fragilité de la liberté de dialogue à travers les médias. A l'origine, la synergie des médias avait été conçue par les médias privés pour offrir aux citoyens une analyse critique sur base de sources d'information diversifiées sur des sujets d'intérêt national. Cette décision s'inscrit dans la surveillance accrue des médias indépendants à des fins de restrictions à leur travail pour empêcher le débat sur les sujets qui touchent à des enjeux politiques, économiques ou sociaux sensibles.

IV. Exclusion des médias privés de la couverture des sessions parlementaires



Photo : Des parlementaires en séance à l'hémicycle de Kigobe

Depuis plusieurs semaines, l'accès des médias privés aux sessions de l'Assemblée nationale du Burundi est sévèrement restreint. De nombreux journalistes se voient refuser l'entrée au palais des Congrès de Kigobe, leurs numéros de téléphone retirés du groupe WhatsApp officiel et les diffusions en direct suspendues. Ces mesures limitent l'accès à l'information disponible pour les citoyens, la diaspora et les radios communautaires et portent atteinte au droit à l'information et au contrôle citoyen. L'article 162 de la Constitution du Burundi garantit pourtant la diffusion des séances parlementaires. Le projet de règlement interne publié le 23 août 2025 restreint désormais l'accès des médias privés « à titre exceptionnel », favorise les organes publics et concentre le pouvoir médiatique entre les mains de l'État. Ces pratiques constituent une entrave grave à la liberté de la presse et au droit à l'information. Les autorités sont appelées à garantir la transparence des travaux parlementaires, à respecter les médias indépendants et à permettre aux citoyens d'accéder librement aux informations sur la gestion des affaires publiques.

V. Humiliation de la société civile et mépris de la presse par le Premier ministre Nestor Ntahontuye



Photo : En haut : Ntahontuye Prosper, premier ministre du Burundi, en bas à gauche Gabriel Rufyiri président de l'OLUCOME, à droite Faustin Ndikumana directeur national de la PARCEM

Le 14 août 2025, lors d'une conférence économique de haut niveau organisée par la Banque de la République du Burundi (BRB) à Bujumbura, le Premier ministre Nestor Ntahontuye a publiquement humilié deux figures de la société civile burundaise, Faustin Ndikumana, président de l'organisation Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités (PARCEM), et Gabriel Rufyiri, président de l'Observatoire de la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME).

Alors que des experts économiques et des représentants de la société civile présentaient une analyse critique de la situation économique du pays marquée notamment par la flambée des prix, la pénurie de carburant et la raréfaction des devises, le chef du gouvernement a interrompu le débat pour s'en prendre personnellement aux deux responsables. Il les a sommés « d'agir plutôt que de parler » et leur a demandé de rendre publics leurs hectares de cafétiers ainsi que leurs investissements privés, insinuant ainsi une illégitimité de leur prise de parole. Cette sortie a profondément choqué les participants à la conférence et a contribué à décrédibiliser un travail d'expertise pourtant essentiel à la réflexion sur les réformes économiques. Une telle attitude porte atteinte au rôle légitime de la société civile dans le débat public et viole les principes de liberté d'expression, de participation citoyenne et de respect des défenseurs des droits humains. Rappelons que la mission de la société civile n'est pas d'accumuler les richesses au dos des contribuables mais celle de contribuer au développement du pays par la protection et la promotion des droits humains tout en conseillant le gouvernement de s'acquitter de ses obligations légales. Cette attaque publique s'inscrit dans une large campagne de déni que les autorités Burundaises ont engagé pour voiler la face de tout observateur sur la réalité sociale, économique et sécuritaire qui prévaut. En s'attaquant publiquement à des défenseurs engagés dans la gouvernance économique et la lutte contre la corruption, les autorités envoient un signal inquiétant quant à leur volonté de dialoguer de manière inclusive et respectueuse en vue de redresser la situation.

VI. Le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi est renouvelé

En Octobre 2025, au cours de la 60^{ème} session, le Conseil des droits de l'homme, a renouvelé le mandat du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Cette prolongation a été prise à la suite de son rapport soumis au cours de la 59^{ème} session du conseil et des actions de plaidoyer de la société civile burundaise et internationale qui demandaient le renouvellement du mandat.

Les organisations ont tous souligné la nécessité que la communauté internationale garde son attention sur le Burundi grâce à un mécanisme de suivi indépendant et soutenu par la communauté internationale pour garantir le respect des normes en matière de droits de l'homme et un espace ouvert pour un journalisme indépendant et le travail des défenseurs des droits humains. Elles ont démontré que les violations des droits humains persistent depuis la crise de 2015, que l'espace civique et politique se ferme du jour au jour et que les médias et la société civile sont soumis à des restrictions sévères. Elles ont alerté sur les risques d'aggravation, au cours de la période électorale qui a commencé en 2023 pour les élections communales et locales ayant eu lieu le 5 juin et qui se terminent en mai 2027 avec les élections présidentielles.

Tout cela se produit dans un contexte où les institutions locales de protection des droits de l'homme ont perdu leur indépendance et que le Burundi a interrompu sa collaboration avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

VII. Conclusions et Recommandations

1. Conclusion

L'environnement de travail des défenseurs des droits humains au Burundi au cours de ce trimestre, demeure oppressif. Les institutions issues des élections du 5 juin 2025 redoublent de zèle dans la censure médiatique et les menaces contre les défenseurs des droits de l'homme en imposant un climat de peur et de suspicion à tous les niveaux. La période électorale qui se prolonge jusqu'en 2027 dans un contexte d'intolérance politique, de crise de confiance, de pénurie généralisée et de disfonctionnement structurelle risque de renforcer les atteintes aux droits humains. Ces pratiques restreignent gravement l'espace civique, limitent la liberté d'expression et compromettent le rôle essentiel des médias et des défenseurs des droits humains dans le pays. Le maintien de l'impunité pour les violations graves et répétées constitue un obstacle majeur à la justice et à la démocratie.

2. Recommandations

Au Gouvernement du Burundi

- Garantir l'indépendance des institutions de défense des droits humains au Burundi et renforcer leur efficacité.
- Mettre en place des mécanismes de protection des défenseurs des droits humains au Burundi
- Mettre fin à la censure et aux restrictions d'accès à l'informations.
- Garantir la sécurité des journalistes et le droit de travailler librement, sans intimidation ni représailles.
- Ouvrir des enquêtes indépendantes et impartiales sur les violations graves des droits humains, y compris les violations contre les défenseurs des droits humains et poursuivre les responsables conformément à la loi.
- Ouvrir un dialogue inclusif pour trouver une solution durable à la crise qui sévit au Burundi depuis 2015

A la communauté internationale :

- Soutenir les mécanismes de surveillance et de protection des droits humains pour garantir un environnement sûr et ouvert pour les citoyens, les journalistes et les défenseurs des droits humains.
- Encourager le Burundi à ouvrir un dialogue inclusif pour le retour de la paix.



«La liberté n'est rien d'autre que la chance de devenir meilleur.»

Albert Camus

«L'injustice quelque part est une menace pour la justice partout.»

Martin Luther King

«La liberté, c'est le droit de dire aux gens ce qu'ils ne veulent pas entendre.»

George Orwell